

DELIBERATION (2020-42) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

L'an deux mille vingt, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : Jean-Marie BILLY (pouvoir à Pierre DUPECHER), Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien GARREAU), Pascal BERTRAND (pouvoir à Alain LAGRU), Claire JEAN (pouvoir à Sébastien SIRIEIX).

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER

- Vu la nécessité d'améliorer la sécurité et le bien être des élèves fréquentant les lignes de transports scolaires lors des attentes ;

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police 2020 pour l'installation de deux abris bus sollicités auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la protection des enfants utilisant la ligne de bus descendante desservant plusieurs lycées et collèges. Ils seront positionnés sur la RD118, l'un Place Albert CHABRY, l'autre à l'intersection entre le Chemin sous Pireyre et le Chemin de Muret.

L'estimation des travaux s'élève à 5 962,00 € H.T. subventionné à 50 % soit : 2 981,00 €.

Il ajoute qu'un courrier concomitant a été adressé à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution de deux abris bus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police pour l'installation de deux abris bus ;
- diligente Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 3 novembre 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 3 novembre 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT.